



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Phares et balises

Question écrite n° 16632

### Texte de la question

M. Daniel Colliard attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la reorganisation, en cours d'étude, du service des phares et balises. En effet, il souligne qu'alors que les différents naufrages, dont le dernier en date est celui d'un pétrolier au large des côtes d'Afrique du Sud, montrent la nécessité d'un renforcement des moyens de prévention et de sécurité, ce projet de plan de restructuration conduit au retrait de 2 ou 3 baliseurs en France. Il s'étonne de ces propositions qui ne pourraient être mises en place qu'au détriment de la qualité du service et de la sécurité. Il ne peut donc comprendre notamment le retrait ou le transfert d'un baliseur du site havrais avec toutes les conséquences imaginables pour l'estuaire. Il pense au contraire qu'il faut renforcer ce service public à disposition des usagers de la mer. C'est pourquoi il lui demande s'il compte intervenir auprès de la direction du service technique afin de conserver et de développer les moyens mis au service de la sécurité.

### Texte de la réponse

Le service des phares et balises, qui concourt directement à la sécurité maritime, doit maintenir son haut niveau d'efficacité et être capable de s'adapter à l'évolution des techniques de plus en plus sophistiquées que requiert son activité. Une réflexion sur la reorganisation de ce service a été entreprise en 1993 et a d'abord donné lieu à un rapport établi par l'inspecteur général Valls qui a fait le point de l'organisation du service et suggère un certain nombre de propositions. À partir de ce rapport, il a été entrepris d'approfondir la réflexion, afin de proposer dans les mois à venir une politique adaptée et moderne de gestion de la signalisation maritime française. Bien entendu, les problèmes spécifiques à la flotte de balisage constituent une part importante des travaux. Il convient de rappeler à ce sujet que tous les grands baliseurs, à l'exception de celui basé à Marseille, ont entre quarante et soixante ans et qu'il ne serait pas raisonnable de ne pas s'interroger sur leur remplacement. Par ailleurs, l'essentiel de la flotte de balisage en activité a été conçu à l'époque où les bouées lumineuses fonctionnaient au gaz, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. La charge d'utilisation des bateaux a, de ce fait, sensiblement diminué. Pour ces raisons, il est temps d'examiner au fond la bonne adaptation de la flotte aux tâches qui sont les siennes, tout en conservant le degré de disponibilité nécessaire pour assurer la fiabilité indispensable du balisage.

### Données clés

**Auteur :** [M. Colliard Daniel](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16632

**Rubrique :** Transports maritimes

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 11 juillet 1994, page 3520

**Réponse publiée le** : 17 octobre 1994, page 5176